



Dedommagement pour immobilisation de voiture

Par **zzkele**, le **24/12/2009** à **12:24**

Bonjour à tous et bonne fête,

Puis je demander un dedommagement pour l'immobilisation de ma voiture apres que le garage ai été reconnu responsable apres m'avoir changé des pieces qui n'ont pas tenu?

Ma voiture est immobilisée depuis 3 mois.

Si oui, à qui dois je demander ce dedommagement?Au garage responsable ou a l'assurance de ce garage?

Par **jeetendra**, le **24/12/2009** à **16:29**

[fluo]www.jurilexblog.com[/fluo]

réparation de l'entier préjudice en cas de manquement contractuel

[fluo]Consultations juridiques gratuites du Barreau de Paris[/fluo]

au Palais de Justice (sans rendez-vous) :

4 Boulevard du Palais

75001 Paris - Tél : 01 44 32 49 01

Un bonjour de votre part n'est pas inutile, ça fait toujours plaisir, d'autant plus que ce site est animé par des bénévoles (juristes ou non).

Vous pouvez demander réparation au garagiste sur la base des articles 1149 à 1150 du Code Civil, faite un tour sur le lien internet ci-dessus, tout est expliqué, prenez également contact avec le Barreau de Paris pour consulter un avocat à ce sujet, bien utile dans votre cas, bonne fete de noel à vous.

Par **zzkele**, le **25/12/2009** à **19:23**

Bonjour

comme vous pouvez le voir j'ai modifié mon message et je suis désolé de n'y avoir pas pensé. je vous remercie pour les informations que vous m'avez donné.

Encore merci et bonne fête à tous